



Délibération du Conseil Municipal

Séance du 27 novembre 2023

N° 2023 / 083

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept novembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de MOIRANS-EN-MONTAGNE étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale le 21 novembre 2023, sous la présidence de M. Le Maire Grégoire LONG ;

Etaient présents : Benoit COLIN, Alain PITON, Emmanuel ANGONIN, Rachel BOURGEOIS, Bahadir GUZEL, Marie-Christine MOREL, Lauriane DAVID, Didier BERREZ, Nathalie SAULNIER, Grégoire LONG, Serge LACROIX, Sophie CAPELLI, Eddy LUSSIANA, Sandrine NICOD, Laurence MAS

Excusés : Roseline BONDIVENNE donne pouvoir à Lauriane DAVID ; David GEAY donne pouvoir à Alain PITON ; Jean-Michel PEUGET donne pouvoir à Emmanuel ANGONIN ; Pierre GRANDCLEMENT donne pouvoir à Grégoire LONG

Le secrétariat a été assuré par : Marie-Christine MOREL

Nombre de Membres en exercice : 19	Votes pour : 19
Nombre de Membres présents : 15	Votes contre : 0
Nombre de suffrages exprimés : 19	Abstention : 0

Objet : Travaux rue des Sports – Assainissement : convention de transfert temporaire de maîtrise d’ouvrage avec Terre d’Emeraude Communauté

- Vu l'article L 2422-12 du Code de la Commande Publique prévoyant que : « *lorsque la réalisation ou la réhabilitation d'un ouvrage ou d'un ensemble d'ouvrages relèvent simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage, ces derniers peuvent désigner, par convention, celui d'entre eux qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération. Cette convention précise les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage exercée et en fixe le terme* »
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 28 mai 2020 portant élection du représentant de la commune de Moirans-en-Montagne, M. Grégoire LONG ;
- Vu la délibération du Conseil communautaire du 16 juillet 2020 portant élection du représentant de la communauté de communes Terre d'Emeraude, M. Philippe PROST ;
- Vu la convention-cadre Petites Villes de Demain signée par l'Etat, la commune de Moirans-en-Montagne, la commune d'Arinthod et la communauté de communes Terre d'Emeraude Communauté le 9 novembre 2022 ;
- Vu la convention Centralité Rurale en Région signée par la Région Bourgogne-Franche-Comté, la commune de Moirans-en-Montagne et la communauté de communes Terre d'Emeraude le 6 septembre 2022 ;
- Considérant que l'opération de requalification des espaces publics de la rue des Sports comprend également une reprise et une extension du réseau public d'assainissement ;
- Considérant qu'il est d'un intérêt commun de réaliser l'ensemble des travaux sous la conduite d'un seul maître d'ouvrage, afin de garantir la cohérence des interventions et l'optimisation des coûts et des calendriers ;

- Vu le projet de convention de transfert temporaire de ~~maîtrise d'ouvrage~~ entre la commune de Moirans-en-Montagne et la communauté de communes Terre d'Emeraude Communauté

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

- **APPROUVE** les termes de la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage entre la commune de Moirans-en-Montagne et la communauté de communes Terre d'Emeraude Communauté pour les travaux d'assainissement de la rue des Sports programmés en 2024.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer ladite convention et toutes pièces à intervenir sur ce dossier.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et délibéré.....

Le secrétaire de séance
Marie-Christine MOREL

Pour le Maire
Grégoire LONG

